



Souffrance incestueuse et développement de la personne

Bernard Jolibert

► **To cite this version:**

Bernard Jolibert. Souffrance incestueuse et développement de la personne. Gilles Ferréol. Souffrance et maltraitance, EME & InterCommunications, pp.1-11, 2012. hal-02486466

HAL Id: hal-02486466

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02486466>

Submitted on 21 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOUFFRANCE INCESTUEUSE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

Bernard JOLIBERT¹

Si on s'en tient à une stricte approche physique, l'inceste ne semble pas devoir impliquer une quelconque souffrance particulière. Il désigne seulement une relation sexuelle entre des personnes unies par des liens de parenté. « *Incestus* », au sens premier de « non chasteté », renvoie seulement au non-respect de la règle interdisant le commerce charnel entre parents proches, le degré de proximité restant variable selon les époques, les catégories sociales et les lieux. La souffrance ne semble donc pas intrinsèquement liée à la définition de cette transgression intra-familiale. Ses adeptes y voient même une occasion de découvrir le plaisir loin des incertitudes d'une relation liée au hasard. La famille n'est-elle pas le lieu idéal où peut s'exprimer librement la tendresse protectrice et se découvrir les émois de l'amour sensuel ?

D'ailleurs, dans la langue courante du droit, on parle « *d'abus sexuel* » pour désigner l'utilisation d'enfants pour le plaisir de l'adulte, et de « *sérvices sexuels* » seulement lorsque la contrainte est manifeste. Le malaise et la contrainte ne sont pas explicitement invoqués dans la définition. Pourtant, il semble bien que la souffrance fasse partie intégrante de la relation incestueuse, souffrance d'autant plus forte et difficile à surmonter qu'elle reste suspendue aux traits subtils de l'amour familial, laissant la victime sans défense face aux désirs de l'adulte, mais aussi face à ses propres désirs. Avec la culpabilité, tout se passe comme si la victime ne pouvait réagir que par la souffrance intime à la violence qui s'exerce sur elle et dont elle est l'objet ambivalent. Dès lors la douleur ne vient pas directement de la pression physique extérieure comme dans une agression extra-familiale, mais de la déchirure intime vécue par la victime prise entre l'amour et la haine vouée à son agresseur, et de la difficulté quasi insurmontable à remettre en question ses sentiments pour lui. D'où l'intense culpabilité qui en découle. Liée au dégoût de soi, à l'effondrement du monde familial, à la perte de confiance dans l'univers affectif protecteur, cette culpabilité entraîne une souffrance singulière, à la fois interne et continue dont il est difficile de se débarrasser. Tout se passe comme si la violence reçue se trouvait introjectée au point de faire que la victime se sente responsable de l'agression.

Souffrir, étymologiquement, signifie deux choses qui se contrarient en apparence : d'abord, supporter ce que l'on ne peut empêcher, endurer quelque chose de fâcheux contre laquelle on ne peut rien, mais aussi permettre cette même chose, en tolérer l'exercice en dépit de son dégoût ou de sa désapprobation. La première peine est alors morale avant que d'être physique. Il y a, dans la situation d'inceste, comme l'archétype de la souffrance. On supporte ce que l'on ne peut empêcher et on semble n'avoir d'autre solution que de soutenir une douleur morale due autant à la violence qui nous est faite qu'à l'impossibilité de lui résister.

Il y a violence en effet dès que le fait d'agir sur quelqu'un se fait contre la volonté de ce dernier, en employant la force brutale certes, mais aussi, le plus souvent, la contrainte plus subtile du chantage, de l'intimidation, de la menace, de la séduction ou de la corruption. Dans ce cas la pression est d'autant plus grande qu'aucune issue possible n'est offerte à la victime.

¹ *Souffrance incestueuse et développement de la personne* in « *Souffrance et maltraitance* » sous la dir. de Gilles Ferréol, E.M.E. & Inter Communications, Bruxelles, 2012, p. 47-62.

L'impression de contrainte que l'on éprouve n'a d'autre issue que la douleur de n'avoir pas pu ou su refuser. On se sent responsable et contraint à la fois dans une sorte de contradiction insupportable. La victime souffre dans tous les sens du terme et cette souffrance va de la sensation pénible à l'état de douleur aiguë en passant par celui de malaise continu. Cette souffrance tient, pour partie, à la paralysie des mécanismes de défense rendant difficile la moindre réaction cohérente, pour partie à la culpabilité liée précisément au fait de n'avoir pas réussi à dire « non ! », pour partie aussi à la crainte du bouleversement familial qu'une révélation pourrait entraîner. La personne qui subit l'inceste semble alors tourner en rond, prise qu'elle est dans une sorte de « double contrainte » (Watzlavick *et al.*, 1972) : d'un côté, parler, raconter l'événement choquant, exprimer son angoisse devant les autres avec des mots au risque de détruire l'équilibre familial, la protection et l'amour parental auquel elle croit envers et contre tout ; de l'autre, se taire, supporter, « prendre sur soi » comme on dit mais développer une représentation dépréciée de sa propre personne, coupable, sournoise, sans volonté et soumise. Aucune des solutions n'a d'issue satisfaisante. Dans tous les cas, on a le sentiment que l'on porte le poids d'une faute partagée et on vit dans le malheur et la souffrance. Le sentiment d'impuissance, mêlé à l'impression de lâcheté, accompagne les états de conscience. Il ne reste plus à la victime qu'à ressasser dans la souffrance impuissante l'événement traumatisant et à revivre inlassablement la scène de ce qu'elle croit être la propre lâcheté.

Afin de dévoiler cette souffrance, plus ou moins visible, mais qui risque d'interdire toute réaction cohérente à la victime et finir par handicaper sérieusement son développement affectif et moral vers l'autonomie, il est souhaitable d'examiner attentivement deux idées à la mode afin d'en dénoncer les effets perniciose pour ce qui touche au développement psychologique, principalement dans le domaine de l'épanouissement de sa personnalité morale.

La première consiste à développer une sorte de banalisation psychologique de l'inceste. Après tout, nous répète-t-on à l'envi, l'inceste n'est pas si grave : l'enfant s'en sort parfois très bien ; il peut même être aidé dans son accès à la liberté par cette forme d'amour extrême.

Du point de vue du développement de la personnalité de l'enfant, voire de l'adolescent, rien n'est plus discutable que cette conception qui a eu son heure de gloire il n'y a pas si longtemps dans certaines communautés américaines. L'inceste, malgré la banalisation évidente de tels propos, entraîne chez la victime une difficulté d'autant plus redoutable qu'elle est sans issue à cause de son exceptionnelle intensité et du lien parental qu'elle interdit de transgresser, voire de remettre en question. Il entraîne une perturbation grave, sinon irréversible, dans le développement affectif et moral de l'enfant, rendant très difficile sa future aptitude à se prendre en charge lui-même, aptitude qui définit la personne comme moi unifié capable d'autonomie. La souffrance qui en résulte n'est pas une simple douleur qui, comme la douleur physique, se voit supprimée lorsqu'on en supprime la cause. Elle est consubstantielle à l'image que la victime porte sur elle-même. Quand bien même elle se verrait différée au moment de l'adolescence, la faille n'en reste pas moins profonde. C'est en effet au cœur de son identité en gestation que celui ou celle qui se voit victime d'un inceste est visé. Le déchirement qui s'ensuit est un déchirement qui touche au cœur même de l'intimité de la personne. Souffrance et dépréciation vont alors de pair.

La seconde idée, simple et rassurante, en apparence du moins, consiste à affirmer, qu'il suffit de demander aux enfants de « dire non », de s'opposer aux manœuvres sexuelles des adultes pour que régressent l'inceste et ses conséquences. Mais, à y regarder de près, cette proposition équivaut à une pétition de principe. On demande à l'enfant d'user d'un outil de défense dont il ne dispose pas encore : l'aptitude à refuser l'autorité parentale et à mettre à distance ses propres désirs, deux capacités dont, précisément, l'inceste risque fort de gêner l'acquisition. Tout se passe comme si on supposait que l'enfant était déjà en possession de mécanismes moraux de résistance lui permettant de refuser une proposition émanant de ceux qui représentent l'autorité

absolue et indiscutable. Dans l'esprit de l'enfant, la source de l'autorité ne saurait faillir, surtout lorsqu'elle se pare de l'amour le plus enveloppant.

Comment l'enfant, qui éprouve des désirs diffus mais puissants, qui ne sait pas très bien à quoi il doit « dire non », qui, par ailleurs, ne possède encore aucun moyen de refuser une exigence parentale qui le constitue comme un être humain et va dans le sens de son propre désir, pourrait-il refuser l'inceste ? Il ne construira son pouvoir de refus que face à un milieu adulte où précisément l'interdit de l'inceste est défini et respecté. L'enfant peut-il refuser l'inceste en disant « non », alors que le pouvoir de dire « non » aux parents suppose pour condition de possibilité l'existence préalable de l'interdit de l'inceste ? Examinons de plus près ces difficultés. Elles méritent qu'on s'y arrête car elles induisent une souffrance intra-psychique handicapante pour l'affirmation de soi et dont l'adulte aura pas la suite bien du mal à se libérer.

.
. .

I. Les banalisations et leurs limites

On désigne sous les vocables « *prohibition* », ou « *interdit* » de l'inceste, la défense expresse de toute relation sexuelle entre parents plus ou moins proches. Si chaque société définit de manière spécifique le champ d'application de cette proximité prohibée, toutes les sociétés humaines en revanche interdisent l'inceste. Dans l'état actuel de nos connaissances, on constate que toutes interdisent l'union du père et de la fille, de la mère et du fils (Panoff et Perrin, 1973).

À ce fait qui semble universel et qui voit se rejoindre au plus près la sociologie et la psychologie, on a tenté d'objecter des exceptions (Malinowski, 1967), des imprécisions ou des incohérences (Reich, 1968).

Certaines sociétés humaines, tout en prohibant l'inceste, toléreraient et même enjoindraient l'union incestueuse de certains groupes sociaux, témoignant ainsi d'un assouplissement de l'interdit. En fait, loin de signifier une tolérance quelconque, cette faille dans la règle de droit commun introduit un renforcement de l'interdit. Elle ne fait qu'en souligner la force tout en exaltant le statut exceptionnel des individus qui y sont soumis.

Par exemple, dans l'Égypte pharaonique, on peut citer plusieurs mariages entre frères et sœurs. Amenhotep I^{er}, ainsi que sept des treize Ptolémée qui occupèrent le trône, épousèrent leurs sœurs ou demi-sœurs. Le mariage le plus célèbre est sans doute celui qui unit Ptolémée XIII à sa sœur Cléopâtre VII. Il serait pour le moins téméraire de déduire de ces faits un quelconque affaiblissement de l'interdit de l'inceste. La transgression touche seulement la famille du pharaon. De plus, elle obéit à des règles touchant directement l'interdit de l'inceste. Non seulement le mariage reste interdit avec la mère ou la fille, de plus il n'est autorisé qu'avec la sœur aînée. Il s'agit donc d'une exception à une règle générale d'interdiction qui garde toute sa force élargie pour le reste des hommes et qui, de plus, conserve certaines barrières d'interdits au sein de la famille régnant sur l'Égypte.

Si la forme particulière et le contenu de la prohibition peuvent varier suivant les sociétés, les époques, les milieux, s'ils visent des catégories de parentés diverses, il reste que dans toutes les sociétés connues, en dépit des observations hâtives de Margaret Mead (Mead, 1935), l'inceste est prohibé et l'infraction à la règle partout punie. L'interdiction pour le parent d'entretenir des relations sexuelles avec ses propres enfants semble une loi permettant un lien entre la nature humaine individuelle et l'exigence universelle de socialisation. Opposant la violence de la règle interdictive à la violence du désir, la prohibition de l'inceste combine l'universalité de la loi naturelle et le caractère particulier des règles sociales. Avant même que Lévi-Strauss n'en dévoile le rôle de principe permettant l'échange social (Lévi-Strauss, 1949), Lévy-Bruhl avait

clairement vu que cette prohibition était souvent perçue par les acteurs sociaux eux-mêmes comme condition du lien social général (Lévy-Bruhl, 1923). Voir dans l'apparente permissivité pharaonique ancienne une marque de laxisme serait un contresens anthropologique complet, comme l'avait bien perçu Freud (Freud, 1948 et 1965).

Le relativisme objectera, de son côté, qu'il est difficile de délimiter avec certitude à partir de quelle proximité, de quelle forme précise de relation, l'échange affectif peut être qualifié de sexuel violent. À quel moment l'interdit doit-il être affirmé avec clarté ? Un baiser, une caresse, des relations sexuelles complètes ?

Il est vrai qu'il reste très difficile de savoir avec précision ce qu'il en est de la « réalité » de l'inceste. On se trouve de plus devant le secret de famille, au sein du « non-dit » car non avouable, du désir aux contours souvent flous, de la pression silencieuse et de la souffrance étouffée. De plus, les statistiques les plus fines sont difficiles à interpréter. Tant du point de vue du détail comportemental que des chiffres, il est délicat de proposer des repères sûrs. Plus encore peut-être que dans le cas du suicide, on tait ce qu'il est interdit de dire et même, souvent, de s'avouer à soi-même.

Pourtant quelques chiffres, pour partiels et incomplets qu'ils soient, fonctionnent comme autant de signaux d'alerte devant cette forme de souffrance intrafamiliale que subissent, il convient de le souligner d'emblée, les enfants de tous les milieux sociaux.

Selon Edmond Zuchelli et Danielle Bongibault (Zuchelli et Bongibault, 1990), cinquante mille enfants sont maltraités chaque année en France, environ neuf cents en meurent (extrapolation nationale d'études effectuées à Paris et dans la Meurthe-et-Moselle). Trois cents affaires d'inceste sont jugées devant les tribunaux, mais suivant les estimations les plus « basses » de la gendarmerie, cela ne représenterait qu'un tiers à un quart des cas que devrait normalement connaître la justice. Les auteurs de *L'enfance violée*, s'appuyant sur les études de diverses associations de protection de l'enfance parlent, de plus de cinq mille cas d'inceste par an. On rejoint ici les chiffres canadiens, américains et hollandais qui affirment qu'environ une femme sur cinq a été agressée sexuellement par un membre de sa famille durant l'enfance.

Le phénomène est d'autant plus alarmant que, comme le confirme le travail de Philippe Van Meerbeeck (Van Meerbeeck, 1998), l'abus sexuel incestueux, contrairement au viol, se présente comme un phénomène répétitif, secret et étouffant. Les victimes ont, la plupart du temps, entre quatre et onze ans. La souffrance qu'elles éprouvent est d'autant plus violente qu'elle leur paraît invouable. Dans neuf cas sur dix, l'enfant connaît son agresseur ; il s'agit du père ou de celui qui joue ce rôle au sein de la famille. Les garçonnetts en sont victimes au même titre que les fillettes.

On objectera encore une fois que, dans le domaine affectif, il est très difficile de marquer avec précision les limites des échanges. Néanmoins, un constat permet de lever cette objection : celui du décalage entre la sexualité infantile et la sexualité adulte, décalage dont l'adulte est seul capable de prendre conscience. Ferenczi a justement souligné, dès 1932, l'écart qui sépare le vécu sexuel de l'enfant de celui de l'adulte. Dans une communication au douzième congrès de la psychanalyse de Wiesbaden, il décrit (Ferenczi, 1982) la confusion qui peut naître de l'indistinction adulte entre son propre désir et celui de l'enfant. Il parle à ce propos de « *confusion des langues* » pour souligner cette différence entre l'attente affective globalement diffuse de l'enfant et l'exigence très sexualisée de l'adulte. Si l'adulte, dans sa démarche séductrice demande et attend du partenaire la satisfaction d'un désir très défini dans son but, son objet, sa finalité, l'enfant en revanche, même et peut-être surtout lorsqu'il se montre le plus consentant ou provocateur, demande d'abord de la tendresse, une sorte d'affection dont la fin est plutôt une reconnaissance affective qu'une baisse de tension sexuelle génitalement définie.

Malgré les objections visant à banaliser l'inceste, il convient de souligner que la différence entre le besoin d'amour qu'éprouve l'enfant et celui de l'adulte n'est pas une différence de

degré, mais bien de nature : l'attente n'est pas la même, l'acte non plus, la finalité encore moins. Le mot « amour » ne signifie pas la même chose pour l'enfant et l'adulte.

Rien ne le montre peut-être mieux que le silence auquel est conduit l'enfant. À la différence du viol par agresseur externe à la famille, l'inceste conduit la victime au silence ; silence social, familial, moral en raison du secret qu'imposent l'énormité de la transgression et la difficulté de trouver un interlocuteur pour rendre explicite ce qui est le plus souvent vécu par la victime dans le trouble et l'incohérence douloureuse. À cause du silence qu'impose le secret, la victime semble comme anesthésiée. Elle ne peut communiquer les sentiments que lui impose la situation. Non que les mots manquent ; c'est plutôt le caractère déchiré et insupportable de la relation qui rend l'aveu si difficile. La victime est, en effet, placée dans une situation de secret complice dont elle se sent, au moins pour partie, responsable. Le plus souvent, l'enfant ne peut surmonter les contradictions et ses propres sentiments incestueux qu'en retournant l'agression contre lui-même, provoquant une souffrance terrible et à l'issue incertaine (anorexie, mutilations), ou trop certaine, jusqu'au suicide parfois comme l'illustrent une nouvelle de Vautrin : *Quelques hourras et des glaçons* (1989) ou le roman d'Edna O'Brian : *Tu ne tueras point* (1998).

En fait, la raison majeure de ce mutisme angoissé est que l'enfant n'a pas encore les moyens de résoudre le conflit qui lui est imposé. Coincé entre l'amour et la haine de son agresseur, il est installé dans une confusion affective insupportable, car elle le met dans l'impossibilité de se construire une personnalité autonome (Rush, 1983). Au travers des « plaintes silencieuses », du mutisme et du conflit entre agression et culpabilisation qui déchire l'enfant, l'inceste apparaît donc comme un traumatisme singulier. La douleur qu'il implique ne se contente pas de fragiliser l'enfant, elle handicape tout dépassement du conflit vers une issue cohérente. Ce que l'on est en droit d'appeler « l'assomption de la personne » est brisé dans l'œuf. Le « discours » de l'adulte va au-delà de l'attente de l'enfant.

On objectera encore qu'il existe plusieurs sortes d'inceste, que l'inceste vécu dans la terreur, le chantage, la menace est certes condamnable puisqu'il s'apparente au viol et entraîne plus tard des réactions mortifères mais que l'inceste conflictuel et cependant accepté est plus tolérable. Quant à l'inceste intégré sans conflit ni symptôme, il serait banal et sans danger !

À y regarder de plus près, il faudrait presque renverser l'ordre de gravité. Plus l'inceste apparaît intégré dans l'enfance, plus il se montrera dangereux par la suite. En effet, son assimilation apparente fait que la plus élémentaire révolte de l'enfant devient impossible. La victime est totalement stérilisée (Rouyer et Drouet, 1986) quant à son développement ultérieur, c'est-à-dire quant à l'affirmation de sa propre personnalité en dehors. La relation incestueuse l'installe dans une dépendance absolue qui fixe son évolution affective et morale au stade le plus dépendant et le plus confus de l'infantilisme.

Du point de vue du développement moral et de la souffrance intime qui en gêne l'épanouissement, qui reste ici le nôtre, le « moi » se trouve étouffé dans sa capacité à réagir. Réapproprié par l'adulte qui le dévore, l'enfant devient sa possession ! Ce lien fusionnel n'est-il pas d'ailleurs revendiqué par les parents incestueux qui désignent leur attachement à l'enfant comme un attachement à eux-mêmes ?

Dans la réalité de l'inceste, cette symbiose affective est très dommageable pour l'enfant. Au lieu de le conduire vers la coupure du cordon ombilical, étape incontournable de l'autonomisation tant affective et intellectuelle que morale, l'adulte le contraint d'opérer un retour vers le syncrétisme affectif originel. Le comportement fusionnel qu'implique toute relation incestueuse étouffe l'autonomisation progressive de l'enfant ; il instaure même le cadre d'un contre-mouvement douloureux à sa libération future possible. Sous couvert d'amour, le parent incestueux interdit à l'enfant d'aimer ailleurs ; il l'empêche d'évoluer vers le statut de sujet ; il l'enferme dans l'enfance, la dépendance, brisant son évolution vers l'autonomie et l'affirmation de sa propre personne.

L'enfant est empêché dans sa dynamique propre, affectivement enfermé dans la dépendance absolue (70 % des prostituées ont vécu des relations incestueuses, contre 5 % avouées par la moyenne féminine) (Jolibert, 1989).

Malgré les arguments ambigus visant la banalisation et la dissolution de l'inceste dans l'amour en général, on peut alors définir ce dernier comme : toute séduction sexuelle qui dépasse les capacités d'élaboration mentale de l'enfant, qui émane du milieu proche et inverse l'évolution de l'enfant vers l'autonomie en infantilisation confusionnelle vécue douloureusement. La dépréciation de soi qui en résulte conduit à une souffrance intime qui, suite au secret qu'elle implique, n'a d'autre issue qu'une rumination morbide.

On le devine, la conséquence de l'inceste est grave : celui-ci sclérose le développement ultérieur de l'enfant, il fabrique des êtres en apparence précocement mûrs alors qu'ils restent en réalité d'une vulnérabilité psychologique extrême, d'une fragilité affective marquée et d'une instabilité morale importante.

II. La vulnérabilité

Pour comprendre comment l'inceste entraîne une maturité apparente chez l'enfant, liée à une immaturité réelle profonde, il faut bien saisir d'abord dans quelle situation concrète s'établit l'inceste. L'enfant est pris dans une double exigence contradictoire (Watzlavick *et al.*, 1972).

Le désir du petit homme est désir de ses parents. Quoi de plus normal puisque ce sont les êtres qui vivent avec lui, satisfont ses besoins de tendresse, de nourriture, de plaisir. Autrement dit, la tendance incestueuse semble bien une constante humaine, au même titre que l'interdit qui l'accompagne. Les choix, les préférences affectives de départ de l'enfant, loin de s'émousser, se fixent sur les parents. Ces derniers sont l'objet d'un amour infini.

Un autre fait, non moins essentiel, vient heurter ce premier choix d'objet d'amour. La tâche fondamentale des parents consiste à conduire les enfants à n'être plus enfants, c'est-à-dire des êtres dépendants, mais à devenir autonomes. Ils ont pour tâche de faire que l'enfant sorte de cette dépendance absolue qui caractérise sa classe d'âge. L'humanisation implique la transformation d'un être totalement dépendant en un être capable de s'affirmer comme une personne capable d'unifier ses tendances autour d'un Moi conscient et comme un sujet moral. Un être humain ne devient une personne, au sens éthique comme au sens psychologique, que s'il se montre capable d'exercer sur lui-même un pouvoir, de s'imposer des conduites et de s'y tenir.

On le comprend alors immédiatement : l'amour premier de l'enfance est destiné à se voir un jour contredit et dépassé dans de nouveaux choix d'objets, élus hors du milieu familial. Si on combine ces deux exigences, en apparence contradictoires, on doit admettre que le désir primitif de l'enfant incestueux par nécessité, doit être contredit. L'amour premier de l'enfant est destiné à se voir éconduit. L'enfant ne sortira de l'enfance qu'à la condition qu'apparaisse une force lui imposant d'abandonner ses choix confusionnels premiers.

Philippe Van Meerbeeck (Van Meerbeeck, 1998, p. 110) raconte l'aventure d'André Gide lorsqu'il avait treize ans. Sa tante, une sensuelle et troublante mulâtre, mère de la fille qu'il épousera plus tard, provoqua en lui un trouble sexuel qui marquera ses choix amoureux futurs. Un jour, elle le prit sur son dos devant un miroir et le caressa en dessous de la chemise ; ces attouchements provoquèrent chez lui un émoi fantastique qui le terrifia et le fit s'enfuir sur-le-champ. Van Meerbeeck voit, à la suite de Jacques Lacan, dans ce trouble incontrôlable la source possible de la pédophilie de l'auteur des *Nourritures terrestres*. Par un processus de retournement en reflet, l'enfant ne va pas s'identifier à ce jeune garçon désiré par sa tante et dont il voit l'image dans le miroir et se mettre à désirer les femmes qui aiment les hommes très jeunes ; il va, au contraire, incorporer le désir de sa tante et s'identifier à cette dernière au point de fixer son désir sur sa propre image qui le renverra à celle, masculine, d'autres garçons.

Les enfants, comme les adultes, rencontrent l'interdit de l'inceste à la charnière de ces deux exigences. Qu'on appelle ce dépassement passage de la nature à la culture, comme Lévi-Strauss, transition du désir à la réalité comme Freud, qu'importe ! Du point de vue de la formation de la personne morale qui est ici le nôtre, l'interdit de l'inceste est l'épreuve indispensable à la constitution d'un sujet autonome, capable de répondre de soi ; la prohibition portant sur les parents apparaît finalement comme le médiateur entre moi et moi-même, entre moi qui impose la règle et moi qui y obéit.

L'interdit de l'inceste se présente donc comme l'épreuve par laquelle l'enfant est renvoyé à lui-même, autrement dit à la nécessité de trouver une issue propre à son désir, ailleurs que dans les objets premiers. Sans cet interdit, toute l'affectivité, et même sans doute la conscience de soi, se maintiendrait dans une sorte de syncrétisme affectif familial. « *Le Moi ne se pose qu'en s'opposant* » disait justement Fichte, non en se fondant dans la symbiose fusionnelle la plus dommageable à son épanouissement futur.

L'interdit de l'inceste possède donc un caractère véritablement fondateur de la personne. Sans lui, le « moi » reste inabouti, sans contours définis, sans consistance ! Impossible de s'unifier autour de la conscience de soi si on continue de vivre en symbiose avec le milieu, l'entourage. L'enfant reste vulnérable (Cambessus et Kiener, 1993). Fragile, sans force réelle ni unité personnelle. L'apparente maturité, trop précoce, cache un désarroi profond. Seule la règle imposée, frappant d'interdit les objets fusionnels premiers, peut apaiser cette incertitude affective et morale de l'enfant.

L'instance interdictive, loin d'être négative, lui apporte le premier contact avec la loi, la règle qui s'impose à tous, adultes et enfants. C'est aussi la première approche du sentiment de respect qui combine à la fois l'admiration, la reconnaissance d'une valeur et l'idée de distance, d'inviolabilité de cette même valeur incarnée dans les parents. L'hétéronomie première est la condition de l'autonomie à venir.

Mais si le désir incestueux est destiné à se perdre un jour dans l'inconscient, d'où vient l'instance interdictive ? Est-ce à l'enfant de dire « non » à ses propres désirs ? Est-il capable de s'ordonner un interdit, de lui-même ? Tire-t-il la règle de lui-même ou lui vient-elle de l'adulte qui l'impose à l'enfant en se l'imposant à lui-même ?

III. C'est à l'adulte de dire « non »

Demander à l'enfant, comme on l'exige de lui par voie de campagne publicitaire, de dire « non » à la séduction adulte parentale est une tâche impossible. Certes, l'enfant ressent très tôt le besoin de la règle (Piaget, 1932). Mais il n'a pas les moyens de se l'imposer encore avec rigueur et constance.

La condition pour pouvoir dire « non », c'est d'abord la formation de soi par soi sans laquelle il n'y a ni personnalité affirmée, ni volonté. La capacité de dire et d'affirmer son « moi », celle d'unifier ses désirs et ses forces autour d'un projet où l'enfant se reconnaît, sont les conditions qui vont donner à la personnalité ses appuis, à la volonté son efficacité sans lesquelles la spontanéité la plus brillante reste à jamais sans consistance ni rigueur.

L'interdit de l'inceste, qui a valeur sociale sans aucun doute, possède aussi et surtout une valeur essentielle dans la formation de la discipline de soi qui fait, à terme, la personnalité de chacun. Cet interdit, extérieur au désir de l'enfant, lui impose pour la première fois l'exigence d'une action réglée sur ses propres désirs, sur lui-même. Le pouvoir que l'on prend progressivement sur soi-même commence par la reconnaissance d'un champ extérieur inaccessible à nos propres désirs. Les actions réglées sur soi sont d'abord des actions réglées sur des désirs immédiats qui viennent de nous.

Mais d'où peut bien provenir la règle sinon des parents ? Comment l'enfant apprendra-t-il à dire « non », si, autour de lui, l'adulte témoigne d'une incapacité manifeste à maîtriser son désir

d'adulte ? Comment l'enfant peut-il refuser son propre désir et dire « non » à celui des parents, s'il a devant lui des parents investis d'une totale confiance mais incapables eux-mêmes de contenir leurs pulsions élémentaires ?

L'enfant ignore l'interdit de l'inceste tant qu'il n'en rencontre pas l'expression à l'extérieur de lui. Où en rencontrera-t-il la manifestation la plus parfaite sinon chez ceux qui, précisément, sont l'objet de l'attachement le plus fort ? Où l'enfant découvrira-t-il la prohibition de certains liens si ceux qui en sont l'objet ne jouent pas le rôle d'instance interdictrice ? Et comment les parents pourraient-ils imposer l'interdit à l'enfant s'ils s'avèrent incapables de se l'imposer à eux-mêmes ?

On l'oublie trop : l'enfant n'a aucun moyen de s'opposer à l'autorité parentale, pas plus qu'il ne peut encore comprendre et maîtriser ses propres affections. Il est fasciné par ses parents, totalement dépendant d'eux. Son propre désir est fondu et confondu avec le leur ! De plus, il ne sait pas exactement à quoi il doit dire « non ». Il y a en lui une érotisation puissante du lien familial, mais cette érotisation reste floue dans son objet, dans ses buts comme dans ses moyens de réalisation

Car ces désirs existent. On ne saurait le nier sans risquer de passer à côté de ce qui fait la force de la tentation incestueuse. Les contes de fées décrivent adroitement cette envie puissante qu'éprouve l'enfant d'être l'objet du désir de l'adulte, cette tentation de séduction auquel se mêle indissolublement la peur d'être détruit (dévoreré) en cas de réalisation. La fin des contes implique toujours (Bettelheim, 1962) le renoncement à l'image infantile incestueuse et l'acceptation parallèle compensatoire d'aller chercher quelque « prince » plus ou moins charmant dans un milieu extérieur à la famille. Le conte offre certes l'occasion d'un travail initiatique individuel, mais aussi un moyen d'évacuer les tensions liées à la tentation de l'inceste chez l'enfant lui-même.

On le voit, tant que l'interdiction de l'inceste n'est pas imposée à l'enfant par les parents, l'enfant n'a aucun moyen, ni aucune raison, de résister à son propre désir. Il ne peut encore dire « non » ni à lui-même ni aux adultes proches avec lesquels il se confond affectivement. L'affectivité « *synchrétique* » dont parle Henri Wallon (Wallon, 1954), la « *sympathie relationnelle* » à laquelle en réfère René Zazzo (Zazzo, 1974)), l'« *égocentrisme affectif* » qu'analyse Piaget (Piaget, 1932) montrent conjointement, quoique sous des vocables différents et à partir d'observations distinctes, une même réalité : l'enfant commence par vivre dans une sorte de participation affective immédiate et directe au monde adulte dont il reçoit nourriture, aide, tendresse et protection. Il ne s'agit pas d'imitation calculée ou réfléchie, mais bien d'identification par sympathie au sens le plus fort. Dans cette situation, dont il devra sortir progressivement, sa vie affective n'est pas autonome ; les émotions qu'il éprouve sont celles de ceux qui l'entourent ; son existence est plus ou moins indivise entre lui et ses parents. Comment pourrait-il refuser ce qui le constitue en propre ?

Dans la réalité psychologique de la formation morale de la personne, c'est bien la prohibition de l'inceste qui est condition d'apparition du pouvoir qu'a l'enfant de dire « non », à l'adulte certes, mais surtout à ses propres désirs originaires incestueux. En lui imposant une mise à distance, l'adulte invite l'enfant à prendre en charge le contrôle de ses désirs et de son avenir.

La campagne qui invite l'enfant à refuser la séduction parentale adulte inverse donc radicalement l'ordre psychologique. Dire « non » reste une tâche impossible à l'enfant, puisque cette négation, ce refus suppose déjà que l'interdit de l'inceste a produit le travail formateur de la personnalité. Pour être capable de dire « non », il faut d'abord pouvoir unifier ses désirs, ses représentations autour d'une image de soi, sinon totalement autonome, du moins déjà dégagée de la symbiose confusionnelle intra-familiale.

Comment exiger d'un enfant, d'un être qui continue de se fondre dans le milieu parental et de se confondre en partie avec des êtres dont il provient, qu'il cesse de se confondre avec ce milieu sans qu'on lui impose la séparation ?

C'est au parent d'être l'incitateur, le modèle maître de soi et capable d'autonomie. Disant « non » à ses propres désirs, il dit par là même « non » aux désirs de l'enfant. Ce refus est la source d'un retour réflexif de l'enfant sur lui-même, retour qui stimule le pouvoir que l'enfant acquiert de dire « non » à ses propres désirs et par suite aux adultes futurs. Comment l'image de soi peut-elle devenir gratifiante et forte si elle est au départ constituée sur le mode de la passivité, de l'humiliation, de la dépendance coupable, du comportement passionnel incohérent jusqu'à la confusion intrafamiliale ? L'enfant ne peut refuser la sollicitation sexuelle de l'adulte que s'il s'identifie à un parent qui lui montre l'aptitude au « non ». Les parents incapables de résister à leurs désirs ne sauraient transmettre à l'enfant la capacité de résistance à ses propres pulsions qui constituera progressivement la base caractérielle sa personne proprement éthique.

Le danger premier de l'inceste est donc qu'il infantilise gravement et profondément ceux qui en sont les victimes. En bloquant l'émergence de toute instance de la personnalité qui pourrait devenir source de résistance, la souffrance intime que la relation incestueuse implique risque d'enfermer l'enfant dans la dépendance et l'inconsistance caractérielle.

L'enfant qui sait dire « non » n'est plus en danger d'inceste. Il a déjà rencontré des instances interdictrices extérieures suffisamment fortes pour l'aider à épanouir son moi. L'enfant en danger d'inceste ne sait pas encore dire « non ». L'exiger de lui est une erreur psychologique lourde de conséquences puisqu'il ne peut que céder dans la souffrance culpabilisatrice.

En effet, en plus de passer à côté du véritable pouvoir de l'enfant, cette exigence réitérée ne risque-t-elle pas de culpabiliser définitivement ceux des enfants qui n'ont pas réussi à dire « non » aux séductions de l'inceste et de les installer définitivement sur le mode de l'incapacité coupable ? Ils vivent alors dans la souffrance d'une image de soi dépréciée. On ne doit exiger de l'enfant que ce dont il est capable si on ne veut pas le constituer sur le mode de la culpabilité morbide (Hesnard, 1949).

.
. .

On élève un enfant dans le but qu'il nous quitte un jour pour vivre sa propre existence. Non pour l'enfermer dans l'affection tyrannique, douloureuse et infantilisante de l'inceste mais pour qu'il ait un jour sa propre vie. Le trait commun aux parents incestueux n'est ni sociologique, ni culturel, ni même physiologique. On trouve l'inceste dans tous les milieux, chez tous les peuples, dans toutes les classes sociales ; en revanche, tous les parents incestueux sont immatures. Pour eux, la fusion affective reste le modèle idéal du lien parental, modèle passionnel infantile s'il en est.

Incapables d'accepter la perte, le départ de l'enfant, ils s'empresseront de l'enfermer et de s'enfermer eux-mêmes dans un amour fusionnel sans issue que symbolise l'identité de sang. Or, le désir œdipien est destiné à se voir contredit et dépassé. L'autonomie future des enfants est à ce prix. Pour ce faire, l'interdit de l'inceste reste fondamental. Simplement, il ne faudrait pas inverser les rôles : c'est à l'adulte de dire « non ». Le refus parental de l'inceste est la condition du « non » que pourra formuler plus tard l'enfant, et non l'inverse. Exiger de l'enfant qu'il refuse l'invitation alors que sa capacité de refuser est conditionnée par l'interdit premier que lui imposera l'adulte, c'est renverser l'ordre réel qui préside à la constitution du moi.

Pour l'enfant, les parents ne sauraient se tromper. Que saisit un enfant de lui-même ? Des impressions vagues, des désirs incertains et changeants. Mais comme dit Jean-Paul Sartre (1963, p. 63), ses parents sont comme des Dieux qui se sont faits les gardiens et la garantie de son essence et de son unité. C'est à travers « *ces grands yeux, terribles et doux* », qu'il fait l'expérience de ce qu'il est, mais aussi de ses limites et de celles qu'il aura à s'imposer à lui-même pour se poser comme personne sociale et morale.

On voit alors que la souffrance provoquée par l'inceste n'est pas une souffrance ordinaire ; elle traduit une défaillance grave des liens parents-enfants qui conduit, au-delà de la vulnérabilité

psychologique ou de la dévalorisation morale, à une véritable fracture identitaire au plus profond de la personne. Cette fracture est d'autant plus sensible que, comme on le dit parfois sous forme de plaisanterie sans toujours se rendre compte de la portée juste du propos : « *on s'imagine toujours sali quand on a perdu son amour propre* ». C'est le processus de maturation psychologique et morale qui se voit, sinon annihilé, du moins freiné dans son mouvement ascendant. La souffrance traduit ici un déchirement intime, une blessure qui touche la victime au cœur même de son identité.

Pour que l'enfant puisse un jour chercher ailleurs que dans l'univers familial un sens à sa vie, il doit en être exclu d'une manière irrévocable par ceux, précisément, vers qui son propre désir le pousse le plus. Parodiant Lévi-Strauss, on pourrait dire que la prohibition de l'inceste est moins une règle qui interdit la mère ou le père qu'une règle qui oblige l'enfant à aller voir ailleurs, qui l'invite fermement à s'assumer, à se prendre en charge. La coupure avec la famille est une nécessité à la foi morale et sociale ; l'inceste provoque une déchirure interne qui en gêne la réalisation. Paradoxalement, pour que l'enfant ait un jour le courage de chercher son bonheur ailleurs que dans le milieu familial et la force de briser les idoles anciennes, il faut d'abord les avoir respectées dans les interdits qu'ils lui ont imposés et qu'ils se sont imposés à eux-mêmes.

C'est à ce niveau que les mouvements qui prônent l'inceste comme outil permettant l'épanouissement sexuel de l'enfance apparaissent comme des leurres pseudo-libérateurs. Dans tous les cas, ils conduisent l'enfance à l'impasse de l'infantilisme et de la souffrance intime. Si la prohibition de l'inceste est bien une violence exercée par le social sur le désir individuel, cette coercition reste néanmoins la condition du passage de la nature individuelle brute à la culture de la personne morale.

A l'inverse, l'inceste reste une violence d'autant plus efficace qu'elle porte très souvent le masque sournois de la tendresse et de l'amour, interdisant à l'enfant de se construire comme être capable de refuser ses propres désirs. Ultime maltraitance véritable, l'inceste imposé à l'enfant équivaut à un interdit de grandir. Quelle que soit sa forme, son intention, l'inceste est gravement aliénant. La souffrance qu'il provoque, dans l'immédiat ou plus tardivement lorsque la prise de conscience est différée, présente cette singularité qu'elle est difficilement surmontable car elle touche au cœur même de la personne en train de se construire et se trouve entraîner une image dépréciée de soi.

L'enfant, placé face à l'adulte, est un miroir grossissant. Voilà peut-être pourquoi le premier principe de l'éducation parentale reste de s'élever soi-même, de se montrer capable de discipline de soi ; et la première règle à suivre pour aider un enfant à conquérir sa propre liberté, de toujours tenter d'être maître de la sienne. Dans la conquête de la maîtrise de soi, l'enfant, rappelait Joseph Joubert (Joubert, 1932), a plus besoin de modèles que de conseils. C'est à l'adulte de savoir dire : « Non ! »

Références bibliographiques

- BETTELHEIM Bruno (1962), *Psychanalyse des contes de fées*, Paris, Robert Laffont.
- BOWLBY John (1978), *L'Attachement, La Séparation, La Perte*, 3 vol., trad. fr., Paris, PUF (1^{re} éd. anglaise : 1969).
- BOYER, Anne-Marie (2007), *Funambule ou l'autopsie d'un inceste*, Aix-en-Provence, Persée.
- CAMBESSUS Brigitte et KIENER Michel (1993), *L'Enfance violentée*, Paris, ESF.
- DELIÈGE Robert (1996), *Anthropologie de la parenté*, Paris, Armand Colin.
- FÉRENCZI S. (1982), « La confusion des langues entre les adultes et l'enfant. Analyses d'enfants avec les adultes », in *Psychanalyse, œuvres complètes*, vol. IV, trad.fr., Paris, Payot, (1^{re} éd. allemande : 1912).
- FREUD Sigmund (1971), *L'Avenir d'une illusion*, trad. fr., Paris, PUF, (1^{re} éd. allemande : 1927).
- FREUD (1971), *Malaise dans la civilisation*, trad. fr., Paris, PUF, (1^{re} éd. allemande : 1929).
- FREUD (1948), *Moïse et le monothéisme*, trad. fr., Paris, Gallimard, (1^{re} éd. allemande : 1939).
- FREUD (1973), « Un enfant battu », in *Névrose, psychose et perversion*, (trad. fr. 1973), Paris, PUF, (1^{re} éd. allemande : 1919).
- FREUD (1965), *Totem et tabou : interprétation par la psychanalyse des peuples primitifs*, (trad. fr. 1965), Paris, Payot, (1^{re} éd. allemande : 1912).
- HESNARD Pierre (1949), *L'Univers morbide de la famille*, Paris, PUF.
- JOLIBERT Bernard (1990), « L'inceste et ses conséquences sur le développement de la personne de l'enfant ». *Journée sur la protection de l'enfance maltraitée*, Saint Denis-Le Tampon, DASS-Réunion.
- JOUBERT Joseph (1932), *Pensées, maximes et essais*, Paris, Hatia, (1^{ère} éd. : 1842).
- LÉVI- STRAUSS Claude (1949), *Structures élémentaires de la parenté*, Paris, PUF.
- LÉVI-STRAUSS (1958), *Anthropologie structurale*, Paris, Plon.
- LÉVY-BRUHL Lucien (1923), *Le Surnaturel et la nature dans la mentalité primitive*, Paris, Alcan.
- MALINOWSKI Bronislaw (1967), *La sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, trad. fr., Paris, Payot, (1^{re} éd. anglaise : 1932).
- MEAD Margaret (1935), *Sex and Temperament in three Primitive Societies*, William Morrow, New-York.
- MURDOCK Georges (1972), *De la structure sociale*, trad.fr., Paris, Payot (1^{re} éd. anglaise : 1948).
- O'BRIEN Edna (1998), *Tu ne tueras point*, trad. fr., Paris, Fayard (1^{re} éd. anglaise : 1997).
- PANOFF et PERRIN, sous la dir. de, (1973), *Dictionnaire de l'ethnologie*, Paris, Payot.
- PIAGET Jean (1932), *Le Jugement moral chez l'enfant*, Paris, Alcan.
- REICH Willem (1968), *La Révolution sexuelle*, trad. fr., Paris, Plon (1^{re} éd. allemande : 1930).
- RUSH Florence (1983), *Le Secret le mieux gardé, L'exploitation sexuelle des enfants*, Paris, Gauthier-Denoël.
- ROUYER Michèle et DROUET Marie (1989), *L'Enfant violenté : des mauvais traitements à l'inceste*, Paris, Le Centurion.
- SARTRE Jean-Paul (1963), *Baudelaire*, Paris, Gallimard.
- TREVOR William (1993), *En lisant Tourgueniev*, trad.fr., Paris, Phébus (1^{re} éd. anglaise : 1990).
- VAN MEERBEECK Philippe (1998), *Que jeunesse se passe : l'adolescence face au monde adulte*, Bruxelles, De Boeck.
- VAUTRIN Jean (1989), « Quelques hourras et des glaçons » in *Dix-huit tentatives pour devenir un saint*, Paris, Payot.
- WALLON Henri (1954), *Les origines du caractère chez l'enfant*, Paris, PUF.
- WATZLAVICK Paul, HEMICK-BEAVIN Janet et JACKSON Don (1972), *Une logique de la communication*, trad.fr., Paris, Le Seuil (1^{re} éd. américaine : 1971).
- ZZAZZO René (sous la dir. de) (1974), *L'Attachement*, Genève, Delachaux et Niestlé.
- ZUCHELLI Edmond et BONGIBAUT Daniel (1990), *L'Enfance violée*, Paris, Calman-Levy.